

## **Cahier des charges / directives concernant la résidence d'artiste de 5 mois**

### **Réalisation d'un projet**

Développement et élaboration du projet présenté dans le dossier de candidature.

### **Présentations et échanges publics sur l'avancement du projet**

Participation à des évènements d'échange avec la population locale et des artistes.

Organisation d'une visite d'atelier pour les amis de l'association avec explication du travail en cours.

Participation à l'événement sponsors organisé par l'association.

Participation aux portes ouvertes de l'atelier

Mise en place d'une petite exposition intermédiaire dans l'atelier

### **Exposition du projet à la fin de la résidence**

Elaboration des œuvres à exposer.

Participation active durant le montage de l'exposition.

Présentation du projet lors du vernissage public.

Présence durant les 3-4 semaines de l'exposition finale dans la Galerie Art du Loup.

### **Conditions de vente d'œuvres d'art**

Les frais de vente durant l'exposition finale s'élèvent à 50% du prix de vente (30% Maison Visinand\* et 20% association).

Les frais de vente durant la résidence (par exemple vente directe depuis atelier avec consentement antérieure de l'association) s'élèvent à 50% du prix de vente en faveur de l'association (l'œuvre d'art sera mise à disposition pour l'exposition finale).

(\*ou un lieu similaire)

### **Fin du séjour**

Elaboration d'un dossier de présentation du projet développé durant le séjour.

Lieu et date

.....

L'artiste en résidence:

.....